

Le 418-644-9529

Une ligne de dénonciation en matière de financement politique

Dites-le au Directeur général des élections du Québec !

(La rédaction) Le Directeur général des élections du Québec (DGE) vient de mettre en service une ligne téléphonique dédiée à la dénonciation en matière de financement politique. Ainsi, il pourrait procéder à des vérifications ou à des enquêtes sur des faits ou des situations possiblement illicites, ce qui pourra l'amener à jouer davantage son rôle de poursuivant devant la Cour du Québec.

Depuis le 29 octobre, toute personne croyant détenir des informations sur des contributions politiques illégales ou sur des dépenses électorales faites en contravention de la loi peut en informer le DGE en composant un des numéros de téléphone suivants : 1-855-644-9529 ou 418-644-9529. L'anonymat de la source sera protégé, de même que la confidentialité de l'appel.

Les renseignements transmis pourront concerner les paliers provincial, municipal ou scolaire. À titre d'exemple, une personne pourra informer le DGE que son nom ou celui d'une autre personne a été utilisé pour verser une contribution pour laquelle elle a ensuite été remboursée (situation de prête-nom). On pourra aussi rapporter qu'une somme en argent comptant a été versée à un organisateur politique. Dans le contexte d'une élection, le renseignement pourra porter sur une dépense électorale non déclarée.

N'importe quelle information est susceptible de s'avérer utile puisqu'elle peut éventuellement être recoupée par d'autres renseignements.

Pour plus d'informations, on peut consulter le site Web du Directeur général des élections du Québec à l'adresse suivante : www.electionsquebec.qc.ca

Le vérificateur général de la Ville

La Ville de Québec invite ceux et celles qui auraient des informations ou des soupçons à propos de cas de fraude et inconduite à communiquer avec le vérificateur général de la Ville de Québec, au numéro 1-800-661-9675 ou sur le site www.lignedesignalement.com.



**LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE**

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Bernard Laforce

Un libraire de vocation



Bernard Laforce, devant sa librairie sur la rue Saint-Jean.

Par Yvon Boisclair

À 15 ans, Bernard Laforce voulait devenir libraire. Il avait été élevé parmi les livres, son père étant libraire à temps partiel.

Il commença sa carrière à la Bouquinerie du Bonheur. L'été, il était payé, et l'hiver, il travaillait comme bénévole. Cette expérience dura deux ans. Par la suite, il travailla 10 mois à la librairie Renaud Bray à Place Laurier.

Plus tard, son ancien patron de la Bouquinerie du Bonheur ouvrit une autre librairie : la Bouquinerie Trait d'union.

Il engagea Bernard comme salarié à temps plein. Celui-ci était responsable des événements spéciaux, comme l'événement des Bouquinistes du Saint-Laurent sur la Terrasse Dufferin et les marchés aux puces. Il fut aussi chargé d'ouvrir d'autres succursales de la librairie.

Il travailla sept ans pour cette librairie. Durant cette période, un événement important se produisit. Marcel Renaud, le propriétaire d'un magasin de disques où Bernard était client, ferma son commerce. À la Bouquinerie Trait d'union, on vendait des disques, mais ce secteur était mal organisé. Bernard fit donc entrer Marcel Renaud pour qu'il s'occupe de la vente de disques. En 2005, la Bouquinerie Trait-d'union ferma.

Bernard et Marcel avaient un rêve : avoir leur propre commerce. Ils obtinrent alors de l'aide d'un Centre local

de développement. Bernard obtint 50 boîtes de livres de son grand-père et acheta des livres à des communautés religieuses. Marcel, grâce à son expérience, réussit à se monter un inventaire de disques pour le départ. La Librairie Laforce ouvrit le 16 novembre 2006.

Dès le début, Bernard ne voulait pas vendre des livres populaires de psychologie ou d'ésotérisme. Il voulait dans son inventaire des livres que les autres librairies n'auraient pas. Il en fut de même pour les disques. On peut trouver dans la librairie des livres de collection dispendieux et d'autres, au contraire, qui ne coûtent que deux dollars. Parmi ceux-ci, il y a des livres spécialisés, qui sont vite vendus. Le principe est de vendre le moins cher possible pour que la marchandise circule. Marcel applique le même raisonnement pour les disques. L'achat des livres se fait à la maison de personnes qui ont des livres à vendre, car Bernard achète en lots. Pour les disques, l'achat peut se faire en petites quantités.

La librairie est une affaire familiale. La conjointe de Bernard, Julie Francoeur, y travaille et donne des conseils sur la gestion du commerce. Quand on fréquente la librairie, on peut y rencontrer leur petit garçon Virgile ou leur petite fille Ingrid. Un gros pourcentage de la clientèle vient du quartier, aussi Bernard prend soin de modifier sa vitrine régulièrement.

En somme, quand on a affaire à la Librairie Laforce, on a affaire à deux amoureux, un des livres, l'autre des disques.

Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean



Enquête publique réclamée

(La rédaction) Des groupes sociaux de la région de Québec demandent une enquête publique sur les interventions policières lors de la grève étudiante du printemps dernier.

37 organisations communautaires, féministes, étudiantes et syndicales de la région de Québec ont signé une déclaration commune pour demander à la première ministre Pauline Marois d'instituer une enquête publique sur les interventions des forces policières lors de la grève étudiante. La demande a été rendue publique dans une conférence de presse au début de novembre.

Répression policière sans précédent

Arrestations massives et préventives, brutalité policière, interpellations abusives, conditions de détention inacceptables : la liste peu reluisante des méthodes d'intervention est longue. Bien qu'à Québec les manifestations aient été beaucoup plus calmes qu'à Montréal, la Section Québec de la Ligue des droits et libertés (LDL-Qc) a reçu de nombreux témoignages troublants de manifestantes et de manifestants de la région. « Des violations au code de déontologie policière, des gestes d'intimidation, du profilage politique et des atteintes au droit de manifester nous ont été rapportés régulièrement lors du printemps érable », dénonce Sébastien Harvey de la Ligue. « Toutes ces allégations ne doivent pas en rester là. Un travail sérieux et impartial doit être fait pour y jeter un éclairage objectif et restaurer la confiance envers les pouvoirs publics », poursuit-il.

« Il ne faut pas minimiser les conséquences de tels abus. Lorsque des personnes se font interpellées par la police parce qu'elles portent le carré rouge ou, pire encore, parce qu'elles ont l'air d'être des « carrés rouges », nous sommes clairement face à du profilage politique. La lumière doit être faite sur ces pratiques policières qui systématisent des violations aux droits humains », réclame Yves Fortin du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Entre le 16 février et le 3 septembre 2012, 3 418 arrestations ont été effectuées en vertu de l'article 500.1 du *Code de la sécurité routière*, dont plus de 530 dans la ville de Québec. « Il est évident que l'objectif de toutes ces contraventions n'était nullement d'assurer la sécurité des automobilistes, mais bien d'intimider les manifestants et les manifestantes, de les pousser à rester à la maison », pense Karina Hasbun du Front



Surveillance policière sur la côte d'Abraham le 31 mai 2012.

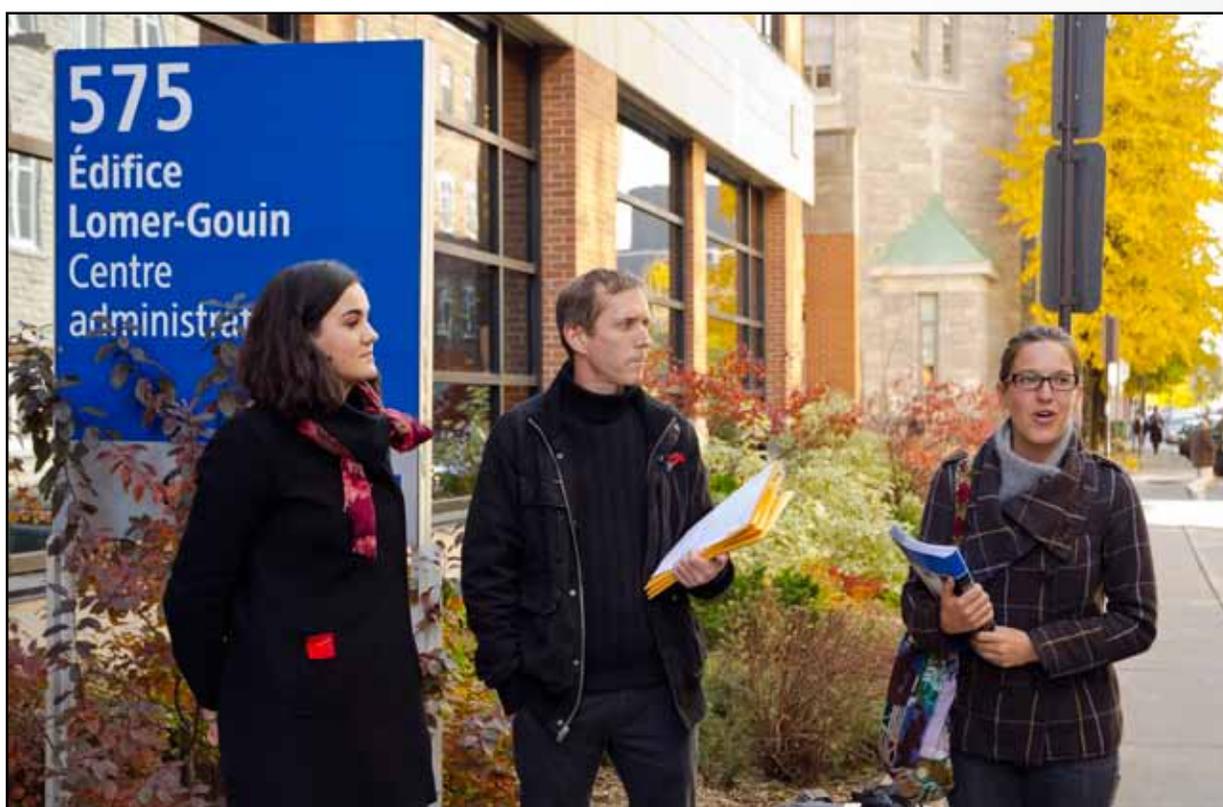


Photo : David-Maxime Samson

Une plainte est déposée

(NLL) La Section Québec de la Ligue des droits et libertés a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse le 26 octobre dernier. C'est le recours choisi par 37 des 81 personnes arrêtées le 27 avril dernier lors d'une manifestation féministe on ne peut plus pacifiste (le SPVQ avait procédé aux arrestations en vertu du *Code de la sécurité routière*). C'est la première fois que la Ligue entreprend une telle démarche. C'est le caractère emblématique de cette première arrestation de masse du conflit étudiant à Québec qui a poussé la Ligue à parrainer le dossier. L'objectif est de faire reconnaître que les arrestations de masse de manifestants pacifiques, justifiées a posteriori par des infractions au Code de la sécurité routière (avoir entravé la circulation), sont en fait des gestes d'intimidation portant atteinte à la liberté d'expression.

régional d'action à Québec de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (FRAQ-ASSÉ), un regroupement régional d'associations issu de la grève. L'utilisation de cet article pour procéder à des arrestations massives est actuellement contestée devant les tribunaux. « Nous joignons notre voix pour réclamer l'annulation de l'ensemble des contraventions données en vertu de l'article 500.1 », poursuit Madame Hasbun.

Impacts sur le climat social

Les abus des forces policières, légitimés par la Loi spéciale du gouvernement libéral, ont favorisé l'installation d'un climat de peur. Bien que la Loi spéciale ait été abrogée, la répression policière se poursuit. Les modifications apportées au Règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec, adoptées en juin dernier, sont une attaque en règle au droit de manifester. « À chaque événement public et manifestation que l'on organise, on se fait poser les mêmes questions : "Avez-vous donné le trajet? Est-ce qu'il y a des risques d'arrestations?" De plus en plus de personnes ont peur de sortir manifester pacifiquement pour défendre leurs droits », s'indigne Anne-Valérie Lemieux-Breton du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

Un règlement absurde

(NLL) Tout le monde a pu constater de visu l'absurdité des nouveaux règlements de la Ville de Québec le 19 octobre dernier. En effet, ce jour-là se tenait la Nuit des sans-abri dans Saint-Roch. Or, deux activités traditionnelles de l'événement se sont retrouvées dans la ligne de mire de la Ville : le concours de construction de maisons en carton et les feux dans les barils de métal. Malgré la pluie battante, les fonctionnaires ont argué des risques d'incendie pour ne pas autoriser de dérogation au règlement (qui interdit spécifiquement les campements temporaires dans les lieux publics). Le concours de maisons en carton a finalement pu débuter avec plus d'une heure de retard, mais les feux n'ont jamais pu être allumés. Les craintes des organismes communautaires s'avèrent donc fondées, au point où le Regroupement des organismes communautaires parle maintenant de « véritable épine dans le pied ».



Produits biologiques et du terroir, boucherie et charcuterie artisanales.
Visitez notre site internet pour des commandes en ligne et venez nous visiter aux différents points de chute pour faire des découvertes gourmandes.

www.lamauve.com

418-884-2888



Livraison toutes les semaines en Haute-Ville, Limoilou, Ste-Foy, Lévis et Saint-Vallier

Solidarité avec Gaza

Par Nicolas Lefebvre Legault

Quelques centaines de personnes ont manifesté une fois de plus leur appui au peuple palestinien les 18 et 25 novembre dernier alors que l'offensive israélienne multipliait les morts dans la bande de Gaza. Prévues pour coïncider avec une marche de plusieurs milliers de personnes dans la métropole, la mobilisation de Québec s'est organisée rapidement sur Facebook.

Partis de l'Assemblée nationale, les marcheurs se sont rendus au Consulat américain, faute d'une cible plus directe (Israël n'a pas de présence officielle à Québec). Il y a eu sur place un *die-in* spontané et quelques discours. Les manifestants en avaient notamment contre la complicité des États occidentaux, dont le Canada qui a assuré à Israël son appui indéfectible. Le silence des partis d'opposition, dont le NPD, a été aussi dénoncé. « Nous sommes tous des Palestiniens » et « Israël criminel, Canada complice », entre autres slogans de circonstance, étaient scandés par la foule.

Québec a connu des mobilisations pacifistes plus conséquentes par le passé, mais la plupart des gens semblaient heureux de la participation étant donné que les marches avaient été organisées dans l'urgence et sans grands moyens. À part quelques bruyants appuis, les flâneurs du Vieux-Québec semblaient plutôt



La manifestation en solidarité avec Gaza du 18 novembre est partie de l'Assemblée nationale du Québec.

indifférents à la cause. On dirait que plus les années avancent, moins les passants sont sympathiques aux manifestations pacifiques. Il faut croire que la propagande militariste que nous subissons depuis que le contingent de Valcartier est allé en Afghanistan a eu son effet.

Un autre *sit-in* a eu lieu sur le boulevard Dufferin sur le chemin du retour à l'Assemblée nationale. Notons que le Service de police de la Ville de Québec, qui avait été averti en bonne et due forme de la première manifestation, a brillé par son absence sur la moitié du trajet. Les manifestants ont donc dû autogérer la sécurité routière pendant une bonne partie de la marche le 18 novembre.



Les manifestants ont spontanément fait un *die-in* devant le Consulat américain de Québec.



Éconologis, un SERVICE GRATUIT

du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique du ministère des Ressources naturelles (BEIE)

Vous êtes locataire ou propriétaire à revenu modeste ?

Recevez **GRATUITEMENT** les services d'un conseiller et d'un technicien à votre domicile.*

Travaux offerts

- Calfeutrage des fenêtres
- Installation de coupe-froid pour les portes
- Isolation des prises électriques
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit
- Isolation du chauffe-eau
- Ajout d'aérateur aux robinets et installation d'ampoules fluocompactes
- Installation de thermostats électroniques*

* certaines conditions s'appliquent

Visitez le www.econologis.ca

CONTACTEZ-NOUS

418 523-5595

Sans frais: 1 866 266-0008



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

La Ville face à ses contradictions

Par Nicolas Lefebvre Legault

Trois organisations environnementalistes bien connues ont profité du premier anniversaire de l'adoption du Plan de mobilité durable pour mettre la Ville face à ses contradictions.

« Quand j'ai lu les objectifs du Plan de mobilité durable, j'ai dit au Maire que si tout ce que j'y lisais se réalisait, je n'aurais plus à travailler à Québec », relate Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale. En effet, tout le monde s'entend pour dire que le plan met de l'avant des stratégies et des moyens ambitieux en termes de transport et d'aménagement du territoire pour la municipalité.

Un an plus tard, plusieurs groupes se demandent toutefois si c'est toujours un dossier prioritaire pour la Ville. Étienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, est de ceux-là et se dit préoccupé par les orientations prises récemment par la Ville de Québec, qui sont en contradiction avec les objectifs du Plan de mobilité durable.

Retard de développement du réseau cyclable

Le développement du réseau cyclable de Québec a pris un retard considérable. Il y a quatre ans, la Ville se dotait d'une stratégie globale sur 10 ans qui prévoyait aménager 337,5 kilomètres cyclables. Bilan de mi-course? 32,5 km seulement ont été aménagés. Le vélo boulevard, qui devait être une alternative à un réaménagement de René-Lévesque, s'avère également un pétard mouillé. Au fur et à mesure des contestations et des embuches, le tracé est de moins en moins direct. De plus, comme il y avait déjà une chaussée désignée sur cet axe, on voit mal où est le gain réel.

Transport en commun : le parent pauvre

Le transport en commun, qui devrait pourtant se retrouver au cœur des plans de la Ville, semble avoir pris la banquette arrière. À l'heure actuelle, la Ville ne prévoit pas mettre le tramway sur les rails avant 14 ans. Pourtant, cet équipement est sensé être un élément clef du développement durable de secteurs stratégiques comme le boulevard Laurier et les deux écoquartiers. Pire encore, les budgets du Réseau de transport de la Capitale sont gelés



Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, Etienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, et Xavier Mercier Méthé, conseiller transports et mobilité chez Vivre en Ville. Photo : Carl Perreault

depuis décembre 2011, alors que le Plan de mobilité durable prévoyait plutôt d'améliorer le service.

D'ailleurs, parlant d'améliorations, celles des voies réservées sur René-Lévesque pour les métrobus se font toujours attendre. Les heures où les voies sont en fonction n'ont pas encore été rallongées et une cinquantaine de cases de stationnement encombrant toujours la voie à la hauteur de la rue Cartier.

L'autosolo au cœur du développement

Par contre, la Ville et le maire n'ont aucun complexe à mobiliser des énergies considérables pour l'automobile. On peut penser à l'élargissement Henri-IV au coût de 405 M \$ ou à la bataille pour garder la côte Gilmour ouverte à l'année. Sans compter les 4 200 nouvelles places de stationnement de surface de l'amphithéâtre et le peu de considération pour les piétons en général.

Des échos dans les quartiers

(NLL) Les critiques des organismes comme Accès transports viables trouvent échos dans plusieurs quartiers du centre-ville.

Dans la plus récente édition du *Carillon de Saint-Sauveur*, on apprenait que la Ville était passée complètement à côté de son propre Plan de mobilité durable lors de la réfection cet été de la rue Carillon. Dès qu'il a su que la Ville prévoyait faire des travaux, le comité des citoyens et citoyennes, qui est à l'initiative d'une démarche de mobilité durable locale, a interpellé la Ville pour faire intégrer certaines de ses idées dans les travaux (notamment l'intégration des principes de la rue partagée). La Ville a refusé, prétextant que des consultations retarderaient les travaux. Résultat : la rue a été refaite presque à l'identique, avec des trottoirs un peu plus larges mais toujours encombrés de bornes-fontaines et de poteaux rendant difficile la circulation. Une belle occasion manquée.

Dans Saint-Roch, un nouveau comité de citoyens et citoyennes émerge en marge des consultations sur le

Programme particulier d'urbanisme du quartier. Durant leurs travaux, les citoyens et citoyennes n'ont eu d'autre choix que de constater que les nouveaux stationnements pleuvent dans les projets de la Ville, mais que la seule amélioration tangible du transport collectif et actif est l'arrivée du tramway, dans 14 ans! Le PPU ne prévoit aucune voie cyclable dans le quartier et pas vraiment de rues partagées (ce que le comité a bien l'intention de revendiquer).

Et dans Saint-Jean-Baptiste? Comme vous le savez, le Comité populaire n'a obtenu que des aménagements cosmétiques pour contrer la circulation de transit dans le quartier (notamment sur la rue d'Aiguillon), la Ville se refusant à toute intervention « lourde ». En ce qui concerne le vélo boulevard et le transport en commun, nous attendons toujours de voir si nos propositions saurons trouver une oreille attentive chez les fonctionnaires et les personnes élues.

Et les piétons?

(NLL) Certains dossiers portent à croire que l'on fait peu de cas des piétons et de la marche à Québec. Par exemple, le fait de ne pas profiter des réfections de rue pour dégager les trottoirs et leur donner une largeur réglementaire ou de multiplier les autorisations de virage à droite au feu rouge, une mesure qui ne fait gagner que quelques minutes aux automobilistes mais qui insécurise piétons et cyclistes.

Récemment, le Service de police de Québec en a ajouté une couche avec une campagne de « sensibilisation » qui consistait essentiellement à donner des amendes aux piétons qui traversaient en diagonale sur les grandes artères. L'ennui, c'est que les feux piétons prioritaires qui se sont multipliés partout en ville allongent incroyablement le temps d'attente aux traverses (le petit bonhomme ne s'allume que sur demande et attend la fin complète d'un cycle du feu de circulation, voire plus). En fait, comme le reconnaît la Ville, la présence de ces feux a pour effet de... prioriser la sacro-sainte fluidité de la circulation automobile. Encore une autre contradiction.